



P Ô L E
MÉTROPOLITAIN
DE LA CÔTE
D'OPALE

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU VENDREDI 10 décembre 2024 -14 H 00

COMPTE RENDU

– Ordre du jour –

- **Approbation du compte rendu de séance du Comité syndical du 24 mai 2024**

- **Délibérations :**
 - 1) Débat public EPR2 - Cahier d'acteur
 - 2) Contribution exceptionnelle de la communauté urbaine de Dunkerque
 - 3) Décision budgétaire modificative n°2 2024
 - 4) Débat d'orientations budgétaires 2025
 - 5) Avenant convention de financement allocations de recherche
 - 6) Programme SDCM 2025
 - 7) Désignations représentants du PMCO dans les organismes extérieurs
 - 8) Révision délibération tableau des effectifs
 - 9) Protection Sociale Complémentaire – Prévoyance
 - 10) Cadre concernant le compte personnel de formation

- **Publicité des décisions et arrêtés du Président**

- **Questions diverses**

Monsieur le Président :

« Bonjour à toutes et à tous, Merci de votre présence et merci à Nicole de nous accueillir dans la maison des associations d'Audruicq, non seulement nous sommes dans l'Intercommunalité, mais aussi ta commune et c'est la première fois que nous venons à Audruicq pour le PMCO, je te cède tout de suite la parole Nicole pour un petit mot d'accueil »

Madame Nicole CHEVALIER :

« Je suis très heureuse de vous accueillir ici à Audruicq et aussi dans le cadre de la Communauté de communes de la Région d'Audruicq dont le siège se situe pas très loin. Audruicq, petite ville de 5500 habitants si je ne me trompe pas, alors vous connaissez tous, 2^e plus beau marché de France, signalons-le ! Communauté de communes et commune qui n'a pas d'industrie comme je le disais récemment, qui n'a pas d'industrie et qui n'en n'aura jamais, mais qui a axé son développement sur le tourisme, sur le bien vivre et le bien-être, voilà. »

Monsieur le Président :

« Merci Nicole de nous accueillir, plusieurs sujets principaux et informations avant des délibérations plus administratives :

- Le débat d'orientation budgétaire 2025
- Le cahier d'acteurs concernant le débat public autour du projet d'EPR2
- Notre programme du service de défense contre la mer 2025

Par ailleurs, à l'issue de ce conseil, nous procéderons à la signature officielle de la convention SIRENES avec le consortium BRGM et Rivages Pro Tech (Suez).

Quelques actualités en préambule.

- Le séminaire des Maires que nous organisons tous les deux ans, le dernier a eu lieu le 2 décembre, nous avons tenu notre séminaire à la cité de la dentelle et de la mode à Calais. Je remercie Natacha BOUCHART de nous avoir accueillis dans ce superbe équipement.

Monsieur Bertrand GAUME, Préfet de région Hauts-de-France, et Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Région Hauts-de-France ont pu apporter leur vision du développement économique durable.

Cela a été également l'occasion d'échanger autour de sujets relatifs au développement de l'économie durable de la Côte d'Opale comme les filières d'avenir durable agricoles, industrielles, maritimes, du transport et de la logistique durable, touristiques également, mais aussi des enjeux de l'écologie industrielle, de l'économie circulaire, de la captation de CO₂ résiduel, de l'innovation ou encore de l'énergie.

Les échanges ont été riches et les retours étaient positifs, et je remercie l'ensemble des intervenants pour la mise en valeur d'enjeux durables dans les filières du territoire. Par ailleurs, d'autres sujets sur lesquels le PMCO a pour ambition d'agir ont été soulevés : logement, formation, mobilité, mise en œuvre d'un Service express régional métropolitain (SERM) de la Côte d'Opale, tourisme, trait de côte, finalement on a revu tous les sujets qui concernent le territoire et le littoral.

- Sur le débat public EPR2, depuis le 17 septembre 2024 le débat s'est engagé. Onze réunions ont été programmées sur le Territoire, mais également en Belgique (Dixmude). La réunion de clôture est prévue le 14 janvier 2025. Je rappelle que ce soir, une réunion se tient à Saint-Folquin pour aborder l'aspect environnement du projet. Nous verrons durant ce conseil la contribution du PMCO à travers un cahier d'acteur.

- Le bilan JOP 2024, la mission a concrétisé ses objectifs. Le premier de ceux-ci a été d'engager le PMCO dans une dynamique globale en obtenant le label « Terre de jeux 2024 ». Les onze EPCI et les deux départements du PMCO ont obtenu cette labellisation.

Le PMCO a organisé ou impulsé des comités de pilotage sur l'ensemble du territoire, ainsi que la mise en place d'un webinaire d'audience nationale sur le thème de la billetterie territoriale. Le Pôle a également participé au jury des porteurs de flamme.

820 places ont été acquises par le PMCO et ont été attribuées à des bénévoles, allant de sportifs débutants à des sportifs aguerris, ainsi qu'auprès des personnes engagées pour leur territoire ou tournées vers l'art ou la culture. Pour attribuer les places, neuf initiatives ont été réalisées autour du bénévolat, de la santé, de l'art ou de la culture. 95% à 96% des places attribuées ont été réellement utilisées.

Le bilan financier a globalement été respecté avec un budget prévisionnel de 200 000 € pour l'ensemble des opérations et des frais de fonctionnement décidé par les élus du PMCO qui n'a subi qu'une faible réévaluation d'environ 20 000 €.

Je remercie Ludovic LOQUET qui a impulsé ce dynamisme et a permis une belle réussite pour le Pôle. Vous avez trouvé à vos places, un livret bilan de ces JOP, tu veux dire un petit mot Ludo ? »

Monsieur Ludovic LOQUET :

« Merci, je n'ai plus rien à rajouter sur la mission du PMCO, merci aux collègues de m'avoir initié à ce projet il y a deux ans et demi, je remercie également la chargée de mission, Sylvie HALLYNCK qui m'a accompagné sur cette mission pendant deux ans et demi, le bilan très synthétique, mais assez significatif dans ce document qui vous a été remis bien sûr à chacune et à chacun, je l'espère, voilà vraiment une belle mission et qui a bénéficié à l'ensemble des EPCI et des départements de ce territoire du pôle métropolitain. Je pense que la mission a été non seulement accomplie, quand on voit qu'il y avait 97 % des places qui ont été activées et bien cette nouvelle, une belle réussite globale, un bon moment populaire et festif et je pense que le PMCO, Président, peut être satisfait aussi de cette mission qui a été sienne, parce que cela a surtout permis à des gens de prendre du plaisir et aussi comme je le dis toujours avoir de beaux souvenirs, et ça c'est l'essentiel. Cela aurait été dommage que nous ne soyons pas de la partie et je pense qu'on n'a pas loupé ce wagon-là et c'est essentiel, donc merci, merci de votre confiance et puis merci aussi à ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre, voilà. »

Monsieur le Président :

« Merci à toi Ludo, dernier point,

- Election du nouveau président de l'ULCO : Ce 2 décembre l'ULCO a procédé à l'élection de son nouveau Président. C'est l'occasion pour moi de féliciter Edmond ABI AAD qui est élu pour quatre ans. Il a fait part de son ambition de renforcer son rôle comme moteur d'innovation, d'inclusivité et d'excellence.

L'ULCO est une université ancrée dans la Région des Hauts-de-France qui se situe au cœur du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale. Grâce à des partenariats étroits avec les entreprises, les collectivités locales et les associations, l'ambition est de faire de l'Université un catalyseur de croissance durable et de dynamisme régional.

Lors du séminaire des maires, Edmond a pris la parole pour rappeler son engagement pour le territoire et sa volonté de poursuivre la collaboration entre l'ULCO et le PMCO. Il a fait part également de ses inquiétudes quant aux équilibres financiers des universités en France et a plaidé pour de plus larges financements en France.

Avant de débiter ce conseil, je vous demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, que vous avez trouvé sur table. Il concerne un vœu relatif à la reconsidération de l'effort demandé aux collectivités du fait de la dégradation des finances publiques nationales. Juste pour garder la pression sur le futur gouvernement de manière à ce que nous n'ayons pas de mauvaise surprise quant au financement respectif dans nos intercommunalités et nos communes.

➤ **Adoption du compte rendu de séance du comité syndical du 24 mai 2024**

Je vous propose donc d'approuver le compte rendu que vous avez reçu et qui reprend l'intégralité de nos votes.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?
Je vous en remercie.

➤ **Débat public EPR2 – cahier d'acteur**

Le projet de construction d'une paire de réacteurs nucléaires EPR2 à Gravelines, situé sur le territoire du PMCO, constitue le deuxième projet du programme industriel de nouveaux réacteurs nucléaires qui a fait l'objet d'un débat public tenu en 2022-2023. La réalisation de projet de telle ampleur est appelée à impacter le territoire et son écosystème, y compris à l'échelle de la Côte d'Opale et ce, que ce soit notamment en termes d'aménagement du territoire, ou encore sur les enjeux socio-économiques. Le PMCO entend porter toute son attention sur les enjeux, impacts et conditions d'intégration d'un tel projet mais aussi à ce que ses retombées soient au bénéfice des habitants de la Côte d'Opale.

La commission nationale du débat public a décidé d'organiser un débat public, du 17 septembre 2024 au 17 janvier 2025, sur ce projet. A la suite du débat, EDF, maître d'ouvrage, décidera de poursuivre ou non, voire d'amender, son projet. Ce projet, deuxième du programme de nouveau nucléaire en France, permettrait de disposer d'une capacité de production d'électricité complémentaire de l'ordre de 3 340 MWe et contribuerait activement aux enjeux de décarbonation des activités locales, régionales et nationales, s'agissant d'un programme national.

Au regard de l'ampleur de celui-ci et de sa zone d'influence territoriale, le Pôle métropolitain souhaite contribuer activement lors du débat en réalisant un cahier d'acteurs dans lequel il explicite son point de vue en faveur du projet d'implantation de réacteurs EPR2 à Gravelines dans le cadre d'un mix énergétique bas carbone et pour accompagner les enjeux de décarbonation des territoires. Le PMCO rappelle son engagement au travers d'un plan d'actions territorial autour du projet, pour une coordination et un dialogue territorial indispensable sur les enjeux territoriaux structurants.

En clair, il s'agit de reconnaître que ce projet EPR n'est pas un projet à l'échelle de la commune de Gravelines, n'est pas un projet à l'échelle de la communauté urbaine de Dunkerque, mais c'est un projet à l'échelle du pôle métropolitain tout entier et d'ailleurs, on a souhaité que ce soit le pôle métropolitain qui soit l'interlocuteur direct en termes de collectivité et puisse porter tous ces enjeux donc à travers ce cahier d'acteurs l'idée c'est d'en reconnaître effectivement la pertinence.

Est-ce qu'il y a des remarques à ce sujet sachant que lors du séminaire vous avez eu une présentation du débat public sur ces EPR2 ? »

Monsieur Jean-Claude DESCHARLES :

« Ce qui m'a surpris, c'est la taille de l'EPR par rapport à Gravelines qui est déjà un beau site. »

Monsieur le Président :

« La photo est impressionnante, à Dunkerque, on fait toujours les choses en grand, mais c'est vrai que la taille est assez énorme, à la hauteur de l'énergie qui sera produite, 3.34 GWh, c'est déjà pas mal, à savoir qu'avec six réacteurs la centrale en produit 5.4 GWh, donc on voit l'ampleur de tel projet. C'est vraiment des réacteurs nucléaires de nouvelle génération et je pense d'ailleurs, parce que tu évoquais la centrale qui est juste à côté, qu'elle n'est pas fermée, on risque d'avoir les deux centrales pendant un sacré bout de temps. »

Monsieur Dominique GODEFROY :

« J'avais une petite question par rapport aux échéances, il sera fonctionnel pour quand ? »

Monsieur le Président :

« 2039, au mieux ! Et ce qui est très intéressant dans tout le débat que nous avons sur le mix énergétique, beaucoup disent comme on a le nucléaire, on n'est plus obligé de faire le renouvelable, mais en fait non, parce que quand on regarde la montée en puissance du nucléaire et qu'on ne peut pas aller plus vite et Gravelines c'est le 2e, il y aurait sûrement un 3e et 4e qui vont arriver aux alentours de 2045-2050, on voit à quel point le nucléaire prend du temps et qu'il est nécessaire de l'accompagner d'une stratégie de mix énergétique avec du renouvelable. C'est pour ça qu'il faut tenir et le nucléaire et le renouvelable d'ailleurs à échéance de 2050 à la neutralité carbone, donc oui, c'est très long, on est en 2024 et quand vous allez allumer votre lampe le soir, ce n'est qu'en 2039 qu'on aura des électrons qui viendront de cet EPR2, encore 15 ans. »

Monsieur Dominique GODEFROY :

« Ça veut dire que on n'arrête pas les projets sur le renouvelable, mais l'implantation d'éoliennes, l'implantation de photovoltaïque, tout ça, ça continue. »

Monsieur le Président :

« Oui et il le faut, quand je regarde par exemple la décarbonation d'Arcelor Mittal. Si on prend le projet de décarbonation d'Arcelor Mittal, c'est l'équivalent d'un réacteur nucléaire pour décarboner la sidérurgie, une entreprise, donc si vous voulez décarboner Arcelor Mittal demain, si vous ne comptez que sur le nucléaire, ça veut dire qu'on ne le fait pas avant 2039. Donc il y a en effet la nécessité de monter en puissance chaque année sur l'électricité décarbonée, et l'électricité décarbonée en France, c'est l'hydraulique, c'est le renouvelable solaire et éolien et c'est le nucléaire. Et demain la totalité de notre énergie notamment pour l'industrie, la plateforme industrielle portuaire, devra être issue de l'électricité. »

Monsieur Dominique GODEFROY :

« On va avoir un programme amplifié, notamment parce qu'on nous l'impose. »

Monsieur le Président :

« On a du photovoltaïque déjà sur le port, mais ce sera une petite partie, on a de l'éolien et on a du nucléaire qui nous permettront d'être à la hauteur. On est déjà la première plateforme énergétique européenne, c'est déjà pas mal et je le répète, il n'y aura aucune autre énergie que l'électricité. Tout passera par l'électricité, on parle de l'hydrogène mais pour avoir de l'hydrogène, il faudra de l'électricité, votre logement, votre voiture, les pompes à chaleur, tout passera par l'électricité, la voiture électrique, c'est de l'électricité, tout passera par l'électricité. Donc les quatre sources que j'ai citées, l'hydraulique, le solaire et l'éolien et le nucléaire, un bel enjeu que nous l'on a devant nous ... ce sont des solutions matures ; ce qu'on appelle l'hydrolien ce n'est pas mature en termes de production. Voilà ! Est-ce qu'il y a des votes contraires, des remarques ?
Je vous remercie.

Je passe la parole à Francis pour la contribution de la CUD. »

Monsieur Francis BOUCLET :

➤ **Contribution exceptionnelle de la communauté urbaine de Dunkerque**

« Dans le contexte d'un développement industriel et économique sur le territoire du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale et sur le Dunkerquois en particulier, notre structure nécessite des moyens humains et financiers supplémentaires. Cette dynamique entraîne la nécessité de recrutement dans la coordination du projet d'une déclinaison d'un Service express régional métropolitain de la Côte d'Opale d'une part ; et dans l'animation et le portage du Plan d'action territorial du projet EPR2 sur Gravelines d'autre part. Par ailleurs, je souhaite intégrer une réflexion autour de la problématique logement dans nos activités.

Si ces missions se réalisent en coordination avec les autres intercommunalités membres du PMCO, le territoire Dunkerquois étant celui qui est le plus fortement impacté, il est sollicité auprès de la Communauté urbaine de Dunkerque une contribution exceptionnelle de 100 000 € pour 2024 et une complémentaire de 250 000 € pour 2025. »

Monsieur le Président :

« Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?
Je vous remercie.

Décision modificative budgétaire 2024 n°2, avec Francis »

Monsieur Francis BOUCLET

➤ **Décision modificative budgétaire 2024 n°2**

« Il s'agit d'une décision budgétaire intégrant une correction de l'affectation des résultats pour 360 €, de la prise en compte de la contribution exceptionnelle de 100 000 € de la Communauté urbaine de Dunkerque vue au point précédent ; d'une actualisation des dépenses et recettes pour 2 200 € pour les amortissements ainsi qu'une révision des chapitres 011 et 012 pour respectivement 40 000 € et 57 440 €.

Cela implique en fonctionnement une évolution de la section de 99 640 €, et dans le détail : une hausse des dépenses au chapitre 011 pour 40 000 € ; au chapitre 012 de 57 440 € et au chapitre 042 de 2 200 € ; et une hausse des recettes au chapitre 74 pour 100 000 € ainsi qu'une baisse du chapitre 002 de 360 €.

Au niveau de l'investissement, cela implique une évolution de la section de 2 200 € et dans le détail : une hausse des dépenses au chapitre 21 pour 2 200 € et une hausse des recettes au chapitre 040 pour 2 200 €.

Monsieur le Président :

« Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?
Je vous en remercie, on en vient au débat d'orientation budgétaire 2025, vas-y Francis »

Monsieur Francis BOUCLET

➤ **Débat d'orientation budgétaire 2025**

« Le budget de fonctionnement du PMCO est évalué aux alentours de 2,5 millions d'euros. Cette prévision est susceptible d'évoluer en fonction des résultats 2024.

La section d'investissement quant à elle est évaluée autour de 300 000 € compte tenu des amortissements et résultats précédents. Seules quelques dépenses sont fléchées, concernant entre autres l'acquisition de matériels et logiciels informatiques.

Depuis 2023 le PMCO anime le Plan d'action territorial autour du projet de création de deux EPR à Gravelines, et EDF a été sollicité afin de participer aux frais globaux matériel et humain, engendrés par ce dossier. Les recettes attendues sont de l'ordre de 400 000 €.

D'autre part, il est nécessaire de se doter d'une vision stratégique à long terme partagée entre les territoires par le Service express régional métropolitain, officiellement labellisé le 4 juillet 2024, qui permettra également de lancer des premières actions concrètes en lien avec les développements industriels. Le PMCO a procédé au recrutement d'un chef de projet afin de consolider sa mission mobilité, en particulier la mise en œuvre d'un SERM littoral.

Au niveau du fonctionnement du pôle, nous notons la poursuite des études stratégiques Santé, Mobilité et Changement climatique, ainsi que celles du service de défense contre la mer, en particulier concernant l'outil de prévision SIRENES.

Le Pôle s'engagera également à la création d'un schéma de sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation à l'échelle de son territoire. L'objet d'un tel outil est de permettre la recherche des espaces pouvant accueillir des mesures compensatoires, d'aménager et d'entretenir ces espaces par des opérateurs. Le rôle du PMCO serait alors de permettre une coordination entre les différentes intercommunalités au niveau de son territoire. Il sera envisagé de mettre en place une gouvernance à l'échelle du PMCO et si les décisions sont prises rapidement, nous pouvons envisager un agrément du Ministère de la transition écologique en septembre 2026.

Le financement des activités du PMCO s'effectue par une contribution fixe de 0,30 € par habitant pour chaque EPCI pour les frais de fonctionnement de la structure, complétée par une contribution de 75 000 € par le département du Pas-de-Calais et 25 000 € par le département du Nord. Ces contributions représentent environ 325 000 €, hors contribution exceptionnelle de la Communauté urbaine de Dunkerque de 250 000 € pour le SERM. Une contribution complémentaire de 0,37 € par habitant permet de financer les allocations aux doctorants. Cela engendre environ 290 000 €.

Le GALPA sera financé par des fonds européens et régionaux. Le montant prévisionnel de l'animation pour 2025 est de 40 000 €.

Pour l'année 2025, le PMCO s'attachera à poursuivre la réflexion en vue de l'établissement d'une feuille de route des enjeux institutionnels partagés de l'économie durable de la Côte d'Opale, afin de renforcer la coopération à l'échelle métropolitaine. Il portera son attention sur les sujets, projets majeurs et structurants de l'économie durable du territoire de la Côte d'Opale, actuels et futurs.

Par ailleurs, les missions du PMCO dans le cadre du Plan d'actions territorial autour du projet de création d'une paire de réacteurs nucléaires EPR2 à Gravelines se poursuivront. En 2025, dans le cadre du plan d'actions territorial, le PMCO pourra également être amené à organiser des visites de sites, à réaliser des partages d'expériences territoriales en lien avec les enjeux stratégiques du territoire autour du projet, mais aussi à réaliser toute étude d'opportunité sur les enjeux territoriaux inhérents qui sembleraient indispensables à la poursuite de la démarche territoriale collective.

Le devenir du plan d'actions territorial accompagnant le projet de construction de deux réacteurs EPR2 à Gravelines sera à l'étude, la décision du maître d'ouvrage quant à la poursuite du projet devant intervenir mi-2025 et en cas de poursuite, le PMCO entend confirmer et accroître son action de coordination, d'animation de l'écosystème territorial à l'échelle métropolitaine entourant ce projet d'ampleur. »

Monsieur le Président :

« Merci Francis, ce point n'appelle pas au vote, mais avez-vous des questions ? des remarques ?

Passons à l'avenant à la convention de financement des allocations du PMCO à l'ULCO. En l'absence de Daniel FASQUELLE, je vais demander à Francis. »

Monsieur Francis BOUCLET :

➤ **Avenant à la convention de financement des allocations du PMCO à l'ULCO**

« Une convention de financement des allocations de recherche a été établie pour les promotions 2023 à 2026 entre le Pôle métropolitain de la Côte d'Opale et l'ULCO. Ce financement correspond à un soutien de 50% du montant de six allocations de thèses. Dans son article 2, il est précisé que le PMCO participera au financement des promotions 2023, 2024, 2025 et 206 à hauteur maximale de 310 000 € par année universitaire.

Par un arrêté du 26 décembre 2022, la rémunération des doctorants contractuels a été révisée de 2 044,12 € par mois pour 2023, à 2 100 € pour 2024 et 2 300€ pour 2026. Par ailleurs, l'évolution de la rémunération est applicable dorénavant pour l'ensemble des allocataires et non plus en fonction de la promotion.

Compte tenu de ces éléments, le montant maximal prévu à l'article 2 est dépassé. Il convient donc de réviser cet article par avenant et réévaluer le montant maximal à 350 000 €. »

Monsieur le Président :

« Un sujet important du Pôle métropolitain qui permet de soutenir son université.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Je vous remercie.

➤ **Programme SDCM 2025 et contributions EPCI**

En 2025, il s'agit pour le service de poursuivre, dans un premier temps, les études et actions débutées précédemment, dont la construction du Système Informatisé de RENseignement contre l'Erosion et la Submersion (SIRENES) ; l'étude hydraulique en vue de la connaissance du risque de submersion marine sur le secteur de l'avant-port de Dunkerque, de la place du Minck et du périmètre portuaire du GPMD ; l'étude de diagnostic du perré de Neufchâtel-Hardelot ; l'acquisition de données de suivi du trait de côte ; la poursuite de l'accord cadre relatif aux dossiers réglementaires avec notamment le portage des autorisations environnementales pour l'AOT pluriannuelle de gestion des dunes d'amont et d'aval de Wissant et pour l'opération de dépollution et de gestion dunaire pluriannuelle de Oye-Plage ; et le suivi des ouvrages : visites de terrain, comptes-rendus de visites, base de données et SIG.

Sont prévus d'être lancées, conformément à la demande des intercommunalités : l'obtention des autorisations nécessaires aux travaux du perré de Wimereux ; la réalisation d'un LIDAR vert à objectif bathymétrique sur le Banc à la ligne en vue de la connaissance de l'évolution du banc et d'un stage avec l'ULCO ;

Monsieur Olivier CAILLAUD :

« Le banc à la ligne, c'est un banc qui bouge beaucoup et on ne sait pas comment il évolue, on a proposé la nécessité de faire une expérimentation pour voir comment il évolue, la technologie d'un LIDAR vert, c'est un avion qui passe, il va photographier la topographie sous-marine et voir comment elle évolue, on va faire cette opération d'identification de topographie sous-marine et après on va faire travailler un étudiant avec l'ULCO pour essayer de bien avoir des repères, c'est essayer d'avoir un référentiel commun pour que chacun ait le même référentiel. »

Monsieur le Président :

« Merci, je pense que l'explication était utile, je continue, une étude de connaissance du tronçon TRG02 du système d'endiguement rive gauche du Chenal de l'Aa ; le portage via l'accord cadre des dossiers d'autorisation environnementale en vue de la gestion dunaire sur l'Est dunkerquois et aux travaux de consolidation du niveau de sable de la Digue des Alliés ; et une action de sensibilisation auprès des élus du PMCO restant à définir.

Le budget prévisionnel du service, frais de fonctionnement compris, s'élèvera ainsi à hauteur de 615 395 €. Compte tenu de ces éléments et des résultats prévisionnels 2024, le reste à charge du PMCO dans le budget 2025 devrait donc être stable. Par conséquent, les contributions des intercommunalités resteront identiques à 2024.

Y a-t-il des questions ? »

Monsieur Christian LEROY :

« Un petit commentaire sur la sensibilisation des élus, le déplacement qu'on avait fait en Hollande, la visite du musée des inondations de 1953 était quand même très intéressante et nous a permis d'apprendre par rapport à ce que nous avons vécu tout récemment, c'était une belle action. Et si c'est quelque chose qui est envisagé à nouveau, je vous invite à participer à cette action, peut-être maintenant sur la résilience, plan résilience, plan redressement, il y a tous des réflexions à mener autour de ça. »

Madame Marie MOUQUET :

« Cette année, j'ai proposé qu'on soit plus sur la résilience justement et d'aller voir ce qui se passe du côté de la Normandie, notamment au niveau de la communauté de Caen la mer, qui s'est associée à d'autres EPCI voisins, qui peut être intéressant tant dans la réflexion que dans la gouvernance, on est parti sur un séjour de deux jours, pour vous montrer des choses un peu différentes.

Monsieur le Président :

« Très bien ! Tout le monde est pour ? »

Monsieur Ludovic LOQUET :

« Si vous avez des dates de fléchées, ce serait bien de les savoir le plus vite possible. »

Madame Marie MOUQUET :

« Ça sera au printemps, normalement au mois d'avril, dès que j'aurais les éléments, je les transmettrai. »

Monsieur le Président :

« Je poursuis avec la désignation des représentants du PMCO à l'ULCO, en l'absence de Daniel FASQUELLE je vais le faire.

➤ **Désignation des représentants du PMCO à l'ULCO**

Suite à l'installation du nouveau Conseil d'administration de l'ULCO, il convient de redésigner les représentants du Pôle métropolitain de la Côte d'Opale au sein des organismes liés à l'enseignement supérieur et à la recherche. Je propose de désigner les représentants que nous avons voté en janvier 2022 à savoir :

- Au conseil d'administration de l'université du littoral côte d'Opale : Mme Sylvie GUILLET ;
- Comme titulaire au Conseil des Etudes et de la Vie universitaire : Mme Sylvie GUILLET ; et comme suppléant M. Henri WAROCZYK ;
- Au Conseil Scientifique : M. Henri WAROCZYK ;
- Conseil consultatif de la Formation continue : Mme Sylvie GUILLET ;
- Au Conseil d'administration de l'IUT Littoral : M Henri WAROCZYK ;
- Au Conseil de l'Ecole d'ingénieur du littoral Côte d'Opale, comme titulaire : M. Benoît ROUSSEL et comme suppléant M. Henri WAROCZYK.

Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?
Félicitations ! Je vous remercie.

Je passe la parole à Francis pour la révision du tableau des emplois et des effectifs. »

Monsieur Francis BOUCLET :

➤ **Révision tableau des emplois et des effectifs**

« Lors de la séance du 8 février 2024 nous avons validé un tableau des effectifs.

Les services de l'Etat nous sollicitent afin de rectifier cette délibération en nous précisant qu'un emploi dans le cadre d'une activité accessoire ne peut pas être inscrit dans le tableau des effectifs. Il convient donc retirer celle-ci et en établir une nouvelle.

Je propose donc de reprendre le tableau, en retirant les emplois pour activité accessoire comme vous le retrouvez sur vos documents. »

Monsieur le Président :

« Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?
Merci, »

Monsieur Francis BOUCLET :

➤ **Protection sociale complémentaire – Prévoyance**

« Le 25 janvier 2022 le PMCO avait organisé un débat sur la prestation sociale complémentaire et pour rappel, la PSC, volet prévoyance sera obligatoire au 1^{er} janvier 2025. Le décret du 20 avril 2022 permet à l'employeur de choisir entre la convention de participation ou la labellisation dans le cadre du versement d'une aide sociale auprès des organismes complémentaires, et de préciser le montant de la participation.

Afin de prendre en compte la diversité des profils des agents du PMCO et de leur besoin en termes de protection sociale complémentaire, il est proposé de retenir la procédure dite de labellisation au 1er janvier 2025. Le PMCO participera à cette date à la prévoyance et maintien de salaire souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents avec un montant mensuel de la participation fixé à 62 € par agent pour la prévoyance.

Par ailleurs, le montant des participations du PMCO ne pourra pas excéder la dépense réalisée par l'agent, et le Pôle ne participera financièrement qu'aux seules garanties labellisées, comme le prévoit la réglementation, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent, puis versera directement le montant de la participation à l'agent.

L'estimation financière à effectif constant est de 5 962 € pour la participation prévoyance. »

Monsieur le Président :

« Y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?
Je vous remercie. »

Monsieur Francis BOUCLET :

➤ **Cadre concernant le compte personnel de formation**

« Le droit à la formation n'est pas opposable et les comptes personnels de formation (CPF) et d'engagement citoyen (CEC) ne nécessitent pas de délibération. Par contre, la mise en œuvre au sein du PMCO de ces comptes de formation requiert elle une délibération qui détermine entre autres les priorités dans la mise en place du CPF ; les modalités de prise en charge financière des formations (et son plafond) ; les modalités de remboursement des frais liés à la formation (déplacements, hébergement...).

Il est proposé un plafond par action de formation de 2000 € sous réserve de présenter un projet d'évolution professionnelle. Une priorité est accordée concernant les bilans de compétences ; les actions de validation des acquis de l'expérience ou les formations de préparations aux concours et examens. Il sera pris en compte la nécessité de service de l'agent et la vérification d'une formation équivalente auprès du CNFPT avant validation par l'employeur. »

Monsieur le Président :

« Merci, y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?
Je vous remercie.

➤ **Vœu relatif à la reconsidération de l'effort demandé aux collectivités du fait de la dégradation des finances publiques**

Nous abordons immédiatement le point ajouté à l'ordre du jour.

J'ai souhaité que le Pôle apporte son soutien dans cette démarche même si la structure n'est pas directement concernée. L'effort inédit et disproportionné exigé aux collectivités de plus de 10 milliards d'euros pour l'ensemble des collectivités, aura inéluctablement des conséquences désastreuses pour nos partenaires et contributeurs.

Par ailleurs, le Pôle considère que les collectivités locales ne peuvent être tenues pour responsables de la récente dégradation des finances publiques. De même, l'augmentation du taux de cotisation CNRACL s'élève pour notre collectivité à la somme de 12 000 € et que cet impact conduira nécessairement à une dégradation de la situation d'épargne nette. Enfin, nous pouvons considérer que la concentration des ponctions financières susceptibles d'être opérées sur le budget des collectivités est injuste et dangereuse et n'a pour seul fondement qu'une présomption arbitraire de richesse, alors même que les grandes agglomérations rassemblent les deux-tiers des Français en situation de pauvreté et concourent à près de la moitié des investissements publics civils du pays.

Je propose donc que le PMCO demande l'amendement des projets de loi qui ponctionnent nos recettes locales, et qui amputent les fonds de concours et accroissent les dépenses imposées.

Avant de conclure, je voudrais faire un point sur deux, trois sujets qu'on a évoqués en conférence des Présidents.

D'abord, le SERM, qui est un sujet important (Service Express Régional Métropolitain), vous en connaissez l'histoire, la Région Hauts-de-France était partie sur un SERM régional, celui entre le bassin minier et la métropole lilloise, dans les débats que j'ai pu avoir avec Xavier Bertrand et avec ma casquette de Ministre des transports un moment donné, on s'est mis d'accord sur deux SERM, le SERM Lille bassin minier et un SERM Côte d'Opale, en utilisant notamment l'argument des 20 000 emplois qui étaient créés dans la plateforme industrialo-portuaire de Dunkerque, la très forte dépendance de notre Côte d'Opale à l'automobile dans le cadre des déplacements domicile-travail et la perspective de pouvoir améliorer nos transports collectifs.

Le Ministre des transports de l'époque a été sensible à cette remarque, mais toujours est-il que nous sommes labellisé SERM, ce qu'il nous faut maintenant c'est préparer un projet tous ensemble et voir comment effectivement on pense la question de la mobilité, notamment mobilité domicile-travail dans les flux qui seront les plus importants, donc on va mettre en place un comité de pilotage. On va mettre en place une ingénierie pour réfléchir, je pense qu'il faut arriver à un dossier qui doit nous permettre d'améliorer les mobilités notamment les mobilités domicile - travail sur notre Côte d'Opale et ce à l'échelle de la Côte d'Opale tout entière. On l'a évoqué avec Bruno COUSEIN tout à l'heure, il est important d'y associer, pas simplement les territoires directement en lien avec la plateforme industrialo-portuaire mais toute la Côte d'Opale.

Deuxième sujet qu'on avait évoqué en séminaire, il y a eu des annonces qui ont été faites sur les questions de migrations internationales qui touchent la Côte d'Opale. L'idée c'est de pouvoir avoir entre nous un observatoire, partager nos expériences sans forcément faire l'objet de communication, mais qu'on puisse en tout cas partager entre nous, ce qui peut se passer sur les différents territoires.

Et enfin on a évoqué, mais sans aboutir, la question de l'EPTB, vous savez qu'il y a une large réflexion sur la création d'une entité au-dessus de nos différents syndicats qui gèrent les inondations, à la demande de l'État. On exprime tous des demandes d'éléments complémentaires par rapport à l'État dans la perspective de cet EPTB, surtout on souhaite être rassuré sur le rôle qu'il peut avoir, sa composition, les représentations des différentes instances qui pourraient y être. Et puis il y a des sujets plus complexes, qui touchent certaines collectivités qui ont atteint le seuil de la taxe GEMAPI, c'est le cas de la Communauté urbaine de Dunkerque, peut-être aussi une demande est que l'Etat puisse dé plafonner la taxe GEMAPI de manière à pouvoir continuer à avoir des moyens pour lutter contre les inondations ?

J'en ai profité pour rappeler et le partager avec vous et je l'ai dit à l'Institution des Wateringues, depuis les inondations dans le Pas-de-Calais, on assiste à un débat politique d'une médiocrité crasse, comme si curage, pompage, allaient régler les problèmes de la Côte d'Opale, c'est indigne de ce qu'est notre territoire, on sait tous ici que la solution curage pompage est très insuffisante et que la problématique est bien plus importante que cela et nécessite pour remettre un peu de raison, dans le débat qu'on doit avoir sereinement, sur la façon que notre territoire doit se protéger demain des inondations, vraiment je pense aussi que ce soit l'EPTB, que ce soit nos expressions d'élus, on puisse combattre cette idée que ce serait simple, cette idée que, combattre les inondations, ça se fait comme ça on a claquement de doigt et en curant et en rajoutant des pompes, on va régler le problème. J'ai fait dans ma vie des études d'ingénieur, j'ai fait un peu de mécanique des fluides et si vraiment il s'agissait de rajouter des pompes, il y a longtemps qu'on aurait réglé le problème, voilà c'est un petit peu plus dur que ça, c'est un petit peu plus intelligent que ça, heureusement et parfois voir certains élus mélanger leur voix avec qui est digne des bas-fonds des réseaux sociaux, moi ça me fait un peu pitié.

Donc j'espère que demain, on aura un débat sur ce qu'il faut faire, la façon dont on doit se protéger des inondations, qui sera la hauteur des enjeux, j'en profite pour le partager parce que c'est important, demain nous pourrions à nouveau être touchés par les problématiques des inondations et je sais qu'à ce moment-là, il sera très facile pour une partie de la population de pointer du doigt les élus que nous

sommes et c'est très facile, si en plus ils ont un sentiment que ça pourrait se régler très facilement - ce qui n'est pas le cas - donc vraiment je le dis, je l'ai exprimé à l'Institution des wateringues, moi je trouve qu'il y a un travail remarquable qui est fait, alors oui, après il y a une question de moyens, on a multiplié par sept le budget de l'Institution des wateringues, je ne parle que de l'Institution des wateringues, il y a d'autres institutions, et d'autres élus autour de cette table pourraient en parler, mais je ne vais parler que des wateringues que je connais bien, on a multiplié par sept le budget, alors oui on n'est peut-être pas au rythme d'investissement qu'il faudrait faire pour y arriver, mais quand on multiplie par sept un budget et que derrière, des gens se permettent de dire qu'on n'a rien fait, on n'est pas à la hauteur des enjeux, je tiens à vous dire qu'ensemble, élus locaux, on a largement répondu à cet enjeu problématique, on a été les seuls en France, à lancer au cours du mandat précédent une étude qui a anticipé l'impact du changement climatique sur notre territoire, on a été en avance sur beaucoup de questions et aujourd'hui j'en ai marre de voir pointer du doigt des techniciens de l'institution, des élus de l'institution, tout simplement parce que certains n'ont rien compris à la façon que l'on gère l'eau sur ce territoire.

Voilà, je tenais à le dire, c'est mon petit coup de gueule de la journée et je pense que c'est important à un moment donné qu'on soit aussi solidaire et qu'on reste conscient des enjeux qui sont devant nous, qui ne sont pas les petits enjeux, qui sont difficiles, qui sont chers, qui sont longs, on ne règlera pas ses problèmes là dans un temps court, mais en tout cas, c'est important, voilà.

On a examiné l'ensemble des délibérations, notre prochain comité syndical devrait se tenir le 24 janvier à Dunkerque, en général on fait le bilan de l'état de l'union à l'occasion des vœux.

Comme je vous l'ai indiqué en préambule, j'ai le plaisir de vous inviter à assister à la signature de la convention de l'outil SIRENES. J'invite donc les différents intervenants à prendre place.

Fin de séance 16 h 00